

XLVII^e CONGRÈS

Metz — 22, 23, 24 novembre 2013

Rapport moral



**Une autre justice
*reste possible !***

De prime abord, l'année qui s'achève semble être celle de la confusion.

Dans la rue, où ceux qui sont contre le mariage mais pour le mariage pour tous ont croisé ceux qui sont pour le mariage mais contre le mariage pour tous. Et ces derniers, habituellement peu soucieux des droits de ceux qui défilent, de se jeter sur la réédition de notre guide du manifestant arrêté, et de découvrir effarouchés les effets désastreux de la comparution immédiate...

Sur la scène politique, où ceux qui sont d'extrême droite refusent qu'on les nomme ainsi, tandis que ceux qui gouvernent en se disant de gauche font la promotion du projet de réforme pénale, non pas sur les recommandations de la conférence de consensus, mais sur un brevet de moindre laxisme que la droite, droite quant à elle toujours plus à droite...

Confusion entretenue par ailleurs – et jamais innocemment – pour stigmatiser « *la femme qui vide les prisons* » alors que la surpopulation carcérale atteint un taux record.

Confusion toujours entre impartialité et neutralité ; confusion encore entre expression intime et expression publique.

Mais la confusion ne résiste pas longtemps à l'analyse des faits et à l'épreuve de la raison.

Sur la question essentielle, celle de la politique menée par l'actuel gouvernement, après des années d'épreuve pour l'État de droit en général et la justice en particulier, la continuité émerge bien avant le changement !

Si le doute est permis sur les causes – un gouvernement sans boussole qui en a perdu sa gauche, qui n'a pas de cap ou qui a changé de cap ? Chacun apportera sa réponse – il est clair à l'heure de ce premier bilan que, par-delà les déclarations d'intention, nous ne trouvons que rarement trace d'une politique de gauche dans le domaine de la justice.

Et il est dans ces conditions tout aussi clair que le Syndicat de la magistrature, fidèle aux valeurs progressistes et convaincu de pouvoir les imposer par l'engagement, ne déviara pas de son cap.

« *Les autruches n'ont que peu de chances de jouer le rôle des vigies* » nous alertait le regretté Tiennot Grumbach. Nous en sommes certains, et c'est bien pour cela que nous ne baissons pas la tête.

Lors de notre 40^e Congrès, nous l'affirmions : une autre justice est possible. Elle le reste !

Réalisme de gauche : le changement dans la continuité

Dix-huit mois ont passé depuis l'annonce faite du « *changement* », dix-huit mois au cours desquels le « *réalisme de gauche* » du gouvernement, qui se veut pragmatique et efficace, est à l'œuvre. Entre politique gestionnaire libérale et populisme sécuritaire, dix-huit mois après l'alternance, le temps est venu d'un premier bilan *réaliste*.

Quand réalisme rime avec libéralisme

Incarnée sur le plan économique par Jérôme Cahuzac – digne successeur d'Éric Woerth tant pour sa politique de rigueur budgétaire que pour son sens des affaires – la gauche réaliste, tout à son objectif de « *rationalisation* » des dépenses publiques pour rentrer au plus vite dans les canons maastrichtiens, n'aura mis fin à la calamiteuse RGPP que pour mieux installer la MAP (modernisation de l'action publique) dont la vocation reste la même : « *améliorer la qualité des services publics dans un contexte plus contraint* », en clair, faire plus et mieux avec moins.

Cette politique de rigueur, à laquelle on devrait se résigner sauf à être sitôt désignés comme irresponsables, n'aura pas épargné le service public de la justice... Certes, le budget du ministère a légèrement progressé, mais la situation ne cesse de se dégrader dans des juridictions à l'activité pénale hypertrophiée qui souffrent d'une pénurie chronique de moyens.

Et, dans le domaine de la justice comme dans tant d'autres, ce sont les plus fragiles qui sont les premières victimes de cette rigueur « de gauche ».

Les salariés, qui doivent attendre plusieurs années la décision de juridictions sociales asphyxiées, dont les dysfonctionnements ont valu à l'État d'être une nouvelle fois condamné.

Les justiciables, qui ont subi la suppression de 316 juridictions par l'ancien gouvernement – justice ainsi rendue inaccessible aux plus précaires d'entre eux – et qui ne se voient proposer que le rétablissement d'un ersatz de justice dans cinq localités. Certes, et nous en sommes ravis pour eux, il est des justiciables épargnés par la rigueur budgétaire... en Corrèze où le TGI de Tulle devrait rouvrir à effectif complet !

Pire encore, sans la forte mobilisation des avocats et notre détermination, on allait s'en prendre aux plus

démunis – dont la crise économique et sociale accroît pourtant le besoin de justice – en réduisant le budget de l'aide juridictionnelle, leur faisant ainsi supporter le coût de la suppression de la taxe de 35 € concédée quelques mois auparavant.

Cette même politique « *réaliste* » témoigne, par contre, d'une bien plus grande sollicitude aux forces économiques de notre pays, et plus particulièrement au MEDEF. Par souci d'efficacité, sans doute.

C'est ainsi que, sous couvert du strict respect d'un accord interprofessionnel dit de « *sécurisation de l'emploi* », pourtant rejeté par deux importantes centrales syndicales, ce gouvernement a entrepris de réaliser le rêve de la droite libérale et du MEDEF : démanteler les règles protectrices du code du travail qui ne seraient, il est vrai, pour ces derniers, qu'une entrave à la nécessaire *flexibilité* du marché du travail et au développement économique des entreprises.

C'est ainsi que la promesse d'une action de groupe, permettant enfin aux victimes de scandales en matière de consommation, d'environnement ou de santé de faire face à la puissance des grands groupes industriels, financiers ou commerciaux, n'accouchera – si le projet de loi émerge un jour des sables du parlement où il s'enlise depuis des mois... – que d'une action a minima, limitée au droit de la consommation et réservée à quelques associations agréées, dans des termes proches de l'avis du Conseil national de la consommation qui avait reçu l'approbation du MEDEF. À croire que quand le MEDEF tousse, le gouvernement s'enrhume...

C'est ainsi que la grande réforme des tribunaux de commerce – promise par la gauche depuis l'accablant rapport Montebourg – n'a toujours pas vu le jour en dépit d'une promesse de campagne et alors que les conclusions de la mission d'information parlementaire

sur ce sujet ont été déposées depuis de longs mois et que la concertation a eu lieu à la chancellerie. Mais le *réalisme* impose sûrement de ne pas fâcher les juges consulaires qui sont toujours farouchement hostiles à toute idée d'échevinage...

Et pendant ce temps-là, dans l'indifférence générale, les inspecteurs du travail luttent contre la réforme profonde de l'organisation de leur profession. Alors que tous les syndicats manifestent, dénonçant les conséquences néfastes prévisibles en termes de contrôle des entreprises, le ministre du travail, Michel Sapin, est reçu à l'hôtel Meurice par les grands patrons du comité Colbert...

Dans son discours du Bourget, François Hollande avait désigné son principal adversaire, « le monde de la finance », et s'était engagé à lutter avec force

Quand *réalisme* rime avec populisme

En matière de sécurité, on nous le proclame « *la gauche naïve, c'est terminé* ». Et il n'y aurait qu'une seule politique efficace, celle de la fermeté et de la répression. Il faudrait donc bannir toute réflexion sur les causes profondes de la délinquance et les politiques de prévention adaptées qui s'y attachent pour ne retenir que responsabilité individuelle et répression. Sous peine d'être taxés de naïveté ou d'angélisme.

Cette posture à gauche n'est certes pas nouvelle, mais elle trouve ici une résonance particulière car elle s'inscrit dans les suites de dix années de politique du tout-répressif dont les tenants du réalisme semblent s'être accommodés...

Au point que leur principal chef de file, place Beauvau, a chaussé sans état d'âme, dès son arrivée, pour ne plus les quitter, les bottes sécuritaires de son prédécesseur – espérant sans doute ainsi séduire et reconquérir les catégories populaires désespérées par la situation économique et sociale du pays.

Au point qu'ils se sont activement mobilisés ces derniers mois pour décrédibiliser les travaux de la conférence de consensus et le projet de réforme pénale de la garde des Sceaux.

L'USM a choisi de faire alliance avec ceux-là et s'est employée, avec le soutien de quatre syndicats de policiers, à vider de son sens ce texte, se drapant dans son pragmatisme et son apolitisme de façade pour dénoncer les « *dogmatiques* » qui l'auraient inspiré.

contre la délinquance financière. Il aura cependant fallu attendre les frasques de son ministre du budget pour que le gouvernement se décide à agir...mais, là encore, le « réalisme » a sensiblement ruiné l'ambition déclamée, sauf à ce qu'elle ne fut que vaine promesse électoraliste : il n'en reste qu'une réforme indigente qui ne s'attaque pas au principal obstacle à une lutte effective contre la délinquance financière, à savoir la dépendance du parquet à l'égard de l'exécutif. Faute d'avoir réussi à mener à son terme – à force de tergiversations et de manque de volonté sérieuse – la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, la création d'un procureur financier, qui devra toujours sa nomination au pouvoir exécutif et qui ne pourra toujours pas engager des poursuites en matière fiscale sans l'aval du ministère du budget, ne risque guère de faire progresser ce combat !

Choix idéologique de l'ordre sécuritaire défendu par Manuel Valls ? Réaction de dépit d'un syndicat « *très largement majoritaire à 68,4%* » – comme le rappelle l'encadré dérisoire qui accompagne chacune de ses notes – dont les ambitions co-gestionnaires ont été frustrées ? Ou naïveté abyssale ?

Le résultat est là : l'USM, au prétexte d'une pseudo-nécessaire réconciliation police/justice – dont l'opposition n'existe que dans l'esprit de ceux qui n'ont pour terrain d'analyse que les prestations télévisées de deux syndicats de police en ayant fait leur fonds de commerce – affaiblit l'autorité du ministère de la justice et fait clairement le jeu d'un ministre de l'intérieur qui, comme la plupart de ses prédécesseurs, rêve de gouverner Vendôme depuis Beauvau.

Les tenants du maintien de l'ordre sécuritaire semblent avoir pris l'avantage dans ce gouvernement si l'on en juge par la survivance, dix-huit mois après l'alternance, de tout l'arsenal répressif de l'ère Sarkozy et par les arbitrages rendus sur la réforme pénale.

Pourtant, ce projet de loi n'avait rien de révolutionnaire, enfermé qu'il était dans la seule recherche d'une meilleure efficacité dans la prévention de la récidive.

Mais, quand l'efficacité devrait conduire à penser la peine autrement, à remettre en cause le « *tout-carcéral* », à privilégier l'accompagnement et le suivi, le populisme sécuritaire l'emporte.

Et où est-elle encore cette efficacité quand on refuse obstinément de réformer la procédure de contrôles d'identité, laissant ainsi se poursuivre des pratiques humiliantes et discriminatoires qui, au-delà de leur caractère insupportable, ruinent le lien de confiance indispensable entre la police et les citoyens ? Où est-elle cette efficacité quand, plutôt que de diversifier les prises en charge et de réinvestir le travail éducatif de terrain, on continue d'ouvrir des CEF, tout en refusant de rendre public le rapport d'évaluation... Les réalistes auraient-ils peur de la réalité ?

C'est dans le cadre de la politique menée à l'égard des étrangers que le pire des populismes se dissimule derrière les vertus du réalisme et de l'efficacité. Dans ce domaine, le principe de réalité devrait nous conduire en effet à accepter que « *la France ne peut accueillir toute la misère du monde* »... l'Europe non plus d'ailleurs car, après les larmes convenues sur le drame de Lampedusa, la seule question posée est celle du renforcement des contrôles aux frontières de Schengen.

« *Fermeté* » et « *humanité* », tels seraient les axes de la politique en matière d'immigration. Tel était aussi l'engagement d'un certain Éric Besson qui a appliqué avec zèle la dramatique politique du chiffre de Nicolas Sarkozy en matière de reconduites à la frontière...

Certes, sous la pression de la jurisprudence européenne, l'on n'enferme plus systématiquement les enfants et l'on n'incarcère plus pour un simple séjour irrégulier. Mais l'humanité s'arrête, s'agissant de l'enfermement des enfants, aux portes des zones d'attente et au récif corallien de Mayotte, et la fermeté prime quand l'étranger en situation irrégulière a eu la mauvaise idée de se maintenir sur le territoire après notification d'une mesure d'éloignement.

Et on la cherche désespérément cette humanité dans les expulsions brutales des Roms de leurs abris de fortune sans aucune mesure de relogement de ces familles, au mépris d'une circulaire prescrivant pourtant des « *mesures d'accompagnement* ».

On la cherche dans les déclarations exécrables du ministre de l'intérieur à leur sujet, ministre qui poursuit inexorablement sa politique d'expulsion et qui traite avec autant de mépris que ses prédécesseurs les avertissements de la commissaire européenne aux droits de l'homme...

Mais il faut faire vite, ces étrangers pourraient, avec l'aide d'associations tout aussi irresponsables que complices, oser exercer les voies de droit qui leurs sont ouvertes devant les juridictions pour s'opposer

à leur expulsion. Alors que, pendant ce temps, leurs enfants – les fourbes ! – risqueraient de s'employer à démentir le postulat de leur « *non intégrabilité* ».

On cherche cette humanité enfin dans la poursuite de la politique d'enfermement systématique des étrangers en instance d'éloignement et dans la création d'une justice d'exception rendue aux bords des pistes de l'aéroport.

C'est donc cela la nouvelle « *gauche réaliste* » : sous couvert de pseudo-efficacité, le changement dans la continuité.

Valeurs de gauche : l'engagement dans la continuité

Et pourtant, nous le revendiquons, une autre justice fondée sur des valeurs de gauche reste possible.

Ce combat idéologique est insupportable pour beaucoup et, cette année, les attaques habituelles contre l'indépendance des magistrats se sont doublées d'une forte offensive contre notre syndicat. Certes, on s'ennuie ferme et on trépigne au purgatoire du sarkozysme, mais le camp des perdants n'est pas le seul à nous promettre l'enfer : un syndicalisme borné par l'apolitisme et un juge réduit à la neutralité, autrement dit à la docilité.

À cette offensive, nous répondons par l'engagement.

Un syndicalisme engagé

Nous refusons d'abandonner le terrain à ceux, toujours plus nombreux, qui exacerbent les peurs et capitalisent sur le rejet de l'autre. Comme à ces « *responsables politiques* » qui soutiennent « *moralement* » le bijoutier cambriolé à Nice – qui a ôté la vie à l'un de ses agresseurs en lui tirant dans le dos alors qu'il prenait la fuite – « *la première victime* » et la seule qui compte... Ou à ces internautes qui voudraient s'ériger en censeurs à coup de « j'aime » ou de commentaires haineux.

Nous n'acceptons pas la politique menée au gré de sondages commis dans l'émotion – expulsion de Leonarda Dibrani et de sa famille : 74% des sondés donnent raison au ministre de l'intérieur, la cause est entendue – et sous la pression des pétitions et messages nauséabonds de cet institut qui confond justice et vengeance, pas plus que les arbitrages qui tombent comme un couperet sur tout ce qui ne serait pas populaire, et donc sécuritaire !

De cette politique et de cette justice là, nous ne voulons pas, qu'elles soient le fruit d'un choix résolu, de la démagogie ou de l'incompétence...

Pour les perdants de l'élection présidentielle, qui ont des intérêts à défendre et un retour aux affaires à préparer, le choix politique est assumé. Mais cela ne les concerne pas car ils ne se considèrent pas comme des justiciables, la justice est faite pour les autres et gare aux magistrats qui ne l'entendent pas ainsi. Telle une mauvaise série, l'affaire Bettencourt feuilletonne ainsi depuis des mois leurs attaques incessantes contre l'indépendance de la justice. La saison en cours est très réussie, et restera celle où tout aura été tenté pour déstabiliser l'un des magistrats en charge de l'instruction : propos outranciers contre celui qui « *déshonore*

la justice », procès en partialité – déjà – enquête sur sa vie privée, menaces de mort... Menaces envers ce magistrat et ses « *proches* », au rang desquels nous sommes comptés par ceux qui les profèrent puisque la cible, pour oser s'en prendre à Nicolas Sarkozy, serait nécessairement des nôtres.

Voilà qui ne pouvait mieux annoncer l'ouverture d'une autre saison, celle de la chasse au Syndicat de la magistrature et ses « *juges rouges* ». Un bien mauvais film.

Le sujet principal en est un mur d'images légendées situé à l'intérieur d'un local syndical, sur lequel certains ont exprimé, dans une intimité qu'ils croyaient inviolable, leur amertume, leur colère à l'égard de ceux qui, des années durant, ont maltraité les valeurs humanistes auxquelles ils étaient profondément attachés.

Ce mauvais film n'aurait jamais dû voir le jour sans la volonté de nuire d'un journaliste, voleur d'images, d'un site d'opinion qui les a diffusées, d'un institut qui se prétend « *pour la justice* » et de partis politiques hostiles qui en ont assuré la promotion, sans oublier celui qui fait le lien : avocat du premier, chroniqueur du second, membre de l'Institut et membre de l'UMP.

Les occupants des lieux ont eu beau rappeler le caractère privé de leurs locaux et déplorer que certains aient pu se sentir blessés par une publicité donnée contre leur gré à ce qui n'était nullement la parole publique du Syndicat, l'opération était réussie et un déchaînement médiatique sans précédent s'en est suivi.

Que nos adversaires, toujours prompts à nous affaiblir, aient tenté cette fois-ci de détruire ces juges qui,

ayant par le passé obtenu la reconnaissance du fait syndical dans la magistrature, font entendre inlassablement leurs voix pour défendre les valeurs de la gauche, à cela rien de surprenant. Qu'ils en profitent pour remettre en cause la liberté syndicale et pour travestir le principe d'impartialité, allant jusqu'à réclamer les noms des magistrats syndiqués, révélait toutefois l'importance du danger et aurait dû mobiliser très largement au sein de l'institution judiciaire et au-delà.

Mais la garde des Sceaux a cédé à la pression et n'a pas défendu ces principes. Elle a confondu expression privée et action syndicale et a choisi de saisir le Conseil supérieur de la magistrature pour avis « *sur la compatibilité entre le devoir de réserve et l'impartialité du magistrat d'une part et d'autre part les formes prises dans cette affaire par l'expression syndicale* », amalgame que nous ne pouvions que dénoncer.

De son côté, le syndicat majoritaire dans la magistrature a œuvré pour nous décrédibiliser à des fins électoralistes et s'est joint à la meute. Mais ce n'est certainement là qu'une autre expression de son pragmatisme... De fait l'USM est sortie renforcée des élections professionnelles, mais peut-être pas grandie.

Alors que les politiques libérales et sécuritaires menées pendant des années ont causé des dégâts qu'une politique gestionnaire de continuité ne réparera pas, faut-il se résoudre à un syndicalisme judiciaire apolitique et pragmatique ?

Avec des magistrats engagés

De la fierté, il se dit qu'on en éprouve de moins en moins à rendre la justice au quotidien, et que les étudiants qui en ont ne s'inscrivent plus au concours de la magistrature. Comment en serait-il autrement, quand on voudrait transformer « *des bêtes à concours* » en « *bêtes de somme* » ? Le trait est à peine forcé, car il faut bien admettre que la dynamique qui vise à neutraliser et à conditionner le magistrat au traitement mécanique du contentieux de masse et au traitement toujours plus rapide et répressif de la délinquance produit ses effets à plein régime.

Depuis toujours, le pouvoir exécutif s'appuie sur des hiérarques bien choisis par lui, redevables et, l'espère-t-il, aux ordres pour tenir la justice dans le périmètre du contrôle et ne surtout pas la laisser s'enhardir dans la protection, la régulation sociale ou la défense des libertés.

La réponse est dans la question. Non seulement nous avons besoin du pluralisme syndical dans la magistrature, mais la nécessité d'une autre justice, indépendante et égale pour tous – les puissants comme les plus démunis ! – rend plus que jamais indispensable un syndicalisme engagé.

Nous affirmions déjà en mars 1969 que « *le moyen le meilleur pour sortir du néolithique était l'engagement dans l'action syndicale* ». Nous avons tenu bon dans la tempête, ce n'était pas la première, et ne nous leurrions pas, il y en aura d'autres. Nous restons un syndicat engagé dans le champ social et nous avons toujours l'ambition de refonder la justice au service de la démocratie.

C'est notre identité et ce sont nos combats : c'est notre syndicat qui est l'auteur d'un « *guide du manifestant arrêté* », rappelant les droits et devoirs des citoyens et de la puissance publique dans l'une des expressions majeures de la démocratie que constitue la manifestation ; c'est notre syndicat qui est en première ligne pour défendre la liberté de la presse, la protection du secret des sources des journalistes et celle des lanceurs d'alerte ; c'est toujours lui qui, avec ses partenaires, a obtenu devant la juridiction administrative la remise en état de la prison des Baumettes, se bat contre la délocalisation des audiences pour étrangers, pour le droit au logement etc.

Que personne ne soit dupe, c'est de ce syndicalisme là dont certains rêvent de se débarrasser et c'est lui que nous devons continuer à faire vivre, avec fierté !

Et ce sont les mêmes qui ont fait tomber une à une les règles de la procédure judiciaire garantes de l'impartialité, qui aujourd'hui veulent imposer la supercherie de la neutralité. Exit la motivation, l'écoute attentive de toutes les parties, le respect du contradictoire, la collégialité... Même la collégialité de l'instruction est à nouveau reportée, et aucune leçon n'aura décidé-ment été tirée d'Outreau.

Le problème pour un justiciable n'est pas, comme le sous-entendent les adeptes de la neutralité, de se trouver face à des juges capables de penser, mais d'être confronté à un juge unique qui ne peut pas prendre le temps de l'écoute et de la motivation, sauf à voir sa notation baisser aussi vite que sa prime au rendement, si toutefois les règles de compétence et la procédure autorisent encore ce face à face. Le

problème c'est d'avoir affaire à un parquetier qui n'a plus d'autonomie ni d'autorité sur les forces de l'ordre et qui s'épuise dans le traitement en temps réel.

Pour en arriver là, il a fallu entretenir la pénurie budgétaire, se passer d'une politique des ressources humaines et recourir à des méthodes managériales importées de l'entreprise. Et si le parti pris d'infantilisation par le recrutement, la formation et l'évaluation des magistrats ne suffit pas, il reste l'inspection des services judiciaires, toujours prête à intervenir dans des formes peu soucieuses des droits élémentaires de la défense des magistrats, comme lorsque des syndicats de policiers s'émeuvent de la décision d'un juge des libertés et de la détention lyonnais.

La Chancellerie peut-elle rompre avec toutes ces dérives et impulser une autre justice pour le 21^e siècle ? À notre tour de faire preuve de réalisme pour en douter fortement, car à y regarder de plus près, et notamment de l'intérieur des groupes de travail sur les juridictions et l'office des magistrats du 21^e siècle et de la commission sur la modernisation de l'action publique, tout porte à croire que l'œuvre de rationalisation va se poursuivre au service de la même politique.

Cette politique de neutralisation des magistrats au détriment de l'intérêt général, aucun de nous ne doit l'accepter. Tout magistrat dispose des mêmes libertés publiques que n'importe quel autre citoyen, il bénéficie du droit de se syndiquer et de s'exprimer librement dans le cadre syndical et il est capable de s'abstraire de ses opinions pour statuer en toute impartialité. Le principe de sa liberté de pensée, d'opinion et d'expression est un fondement du droit à l'indépendance. Il n'a pas prêté serment d'allégeance, ni de soumission et il doit pouvoir exercer la plénitude de ses fonctions. Il peut et il doit être un magistrat engagé.

S'il est maintenant inscrit dans le guide de déontologie des magistrats belges que « lorsque la démocratie et les libertés fondamentales sont en péril, la réserve cède devant le droit d'indignation », il n'est pas nécessaire d'attendre l'équivalent pour faire preuve de courage en cas de pression, quelle qu'en soit la forme.

Face à ceux qui ne rêvent que de souplesse dans la gestion, mutualisation des moyens et transferts de charges, nous défendons une organisation judiciaire respectant le principe de l'égalité des justiciables, l'indépendance des magistrats, la cohérence et l'accessibilité de la justice ainsi que le maintien des missions essentielles de celui qui dit le droit, mais qui se doit d'être aussi un juge protecteur et gardien des libertés individuelles.

C'est ainsi qu'aux côtés des avocats, nous avons usé de l'arme du droit pour imposer en 2011 une réforme de la garde à vue qui renforce les droits des personnes qui la subissent. Contre-circulaire et résistance efficace au sein des juridictions, nous avons obtenu l'application sans délai de cette réforme. Ceux qui n'en voulaient pas prédisaient un chaos procédural au profit des délinquants. Il n'en fut rien, et nous avons raison : le nombre anormalement élevé des gardes à vue a diminué d'un tiers entre 2009 et 2012. Une fois n'est pas coutume, nous nous réjouissons de ces chiffres que vient de publier le ministère de l'intérieur.

Plus que jamais, nous sommes convaincus que les combats que nous menons se gagneront avec des magistrats du siège et du parquet engagés, au contact des justiciables et au cœur, non du métier, mais du champ social.

Ceux qui ont connu le pire ont appelé leur programme de reconstruction « *Les jours heureux* ». C'est aussi le titre d'un film à la mémoire des membres du Conseil national de la résistance, qui rappelle le courage dont ces derniers ont fait preuve et la nature extraordinairement progressiste de ce programme qu'ils ont préparé sous l'occupation et appliqué à la libération.

Dans ce film, l'actuel président de la République déclare « *je suis au pouvoir pour pouvoir* ». Et bien faites, monsieur le président. Suivez donc cet exemple ! Soyez juste et efficace, réellement !

Quant à nous, « *l'utopie de ces résistants devenue réalité* » nous inspire.

**Syndicat engagé de magistrats engagés,
le Syndicat de la magistrature ne se soumettra pas et continuera à lutter
avec ses partenaires pour imposer une vraie justice « *de gauche* ».**